

Séance du 22 mai 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	33	32

Date de la convocation : 16.05.2023

Date d'affichage : 16.05.2023

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-et-trois et le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Messieurs NIANE, NIATI, Madame LITWINSKI, Messieurs BIANCHI, LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Mesdames VESSAH, KOMBO-TSIMBA, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Monsieur AGARD, Madame SOUFI, Monsieur ABDELLAOUI, Madame AUDET, Monsieur EDOM, Madame BITTY KOUAKOU, Monsieur JLASSI, Mesdames THELUS ROSINEL, AWALE GUEDI, BETHUNE, Messieurs NDOYE, CARRARA, Madame ARPACI.

PROCURATIONS : Madame DUCLAU pour Madame LITWINSKI, Madame RHOUN pour Monsieur BISSON, Monsieur VEY pour Madame LENGARD, Madame Pochot pour Madame THOBOR.

ABSENT : Monsieur AMIENS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Avis sur la demande de dérogation au repos dominical pour la Société ALSTOM TRANSPORT SA

Rapporteur : M. Bisson

N° 2023-25

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code du travail, et notamment les articles L.3132-3, L.3132-20 et 21 et R.3132-16,

VU la demande de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Seine-et-Marne reçue en Mairie le 03 avril 2023,

CONSIDÉRANT la demande de dérogation au repos dominical formulée, en date du 03 avril 2023, par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Seine-et-Marne pour la Société ALSTOM TRANSPORT SA, 48 rue Albert Challenne – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, pour son établissement situé Parc d'activités Lavoisier, rue Jacquard – 59494 Petite-Forêt, dans le cadre de la réalisation des essais du nouveau matériel et de ses interfaces sur les lignes d'exploitation des lignes D et E du RER, en vue de la certification de ce matériel,

CONSIDÉRANT que la décision doit être prise par le Maire après avis du Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que cette demande est formulée pour 16 salariés volontaires appelés à travailler certains dimanches au cours de la période du 07 mai au 31 décembre 2023. Ces salariés seront amenés à tester le matériel roulant sur les créneaux disponibles la nuit en semaine ou le week-end. Les créneaux disponibles seront des créneaux sur lesquels les rames ne sont pas en service commercial, les essais ne pouvant se faire que lorsqu'aucun usager n'a accès au transport en commun et sur lesquelles il n'y a pas d'opérations de maintenance en cours,

CONSIDÉRANT que les salariés bénéficieront d'un jour de repos en remplacement du dimanche ainsi que d'un repos compensateur d'une journée, soit 2 jours,

Après l'avis de la commission générale en date du 15 mai 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article unique : D'émettre un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical, présenté par la Société ALSTOM TRANSPORT SA pour une ouverture dominicale pour certains dimanches au cours de la période du 07 mai au 31 décembre 2023.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

**POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 22 mai 2023**

La secrétaire de séance



Nadine HULIN

Le Maire,



Michel BISSON